



Mesures prévues en cas de pénurie de gaz : prise de position de kibesuisse

Monsieur le Conseiller fédéral Parmelin,
Mesdames et Messieurs,

Par un courrier du 31 août 2022, vous avez invité les parties intéressées à prendre position sur deux projets d'ordonnance en cas de pénurie de gaz. Il s'agit d'une part de l'Ordonnance sur les interdictions et les restrictions d'utilisation de gaz et d'autre part de l'Ordonnance sur le contingentement du gaz. La Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (kibesuisse) vous remercie de lui donner l'occasion de s'exprimer sur ces projets.

Remarques générales

Une pénurie de gaz serait dramatique pour les organisations d'accueil et d'éducation de l'enfance dans les crèches, l'accueil parascolaire et les organisations d'accueil familial de jour. Kibesuisse salue donc le fait que la Confédération et le secteur gazier aient posé une première pierre importante en adoptant des mesures en matière d'approvisionnement afin d'éviter une pénurie de gaz pour l'hiver prochain. La fédération soutient également de manière explicite les mesures de sensibilisation concernant la consommation prévues par la campagne d'économies d'énergie dans le but de réduire davantage le risque de dommages.

En outre, kibesuisse se réjouit que les mesures prévues pour les cas d'urgence puissent être discutées dans le cadre de cette consultation. Afin de permettre aux crèches, aux structures d'accueil parascolaire et aux organisations d'accueil familial de jour de se préparer à affronter cette éventualité, il est primordial de pouvoir leur garantir une sécurité maximale en matière de droit et de planification.

L'accueil et l'éducation de l'enfance gardent leur importance systémique

Les crèches, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour ont été oubliés lors des premières propositions d'ordonnances édictées à la suite de la pandémie de coronavirus. Le secteur de l'accueil et éducation de l'enfance a certes été déclaré d'importance systémique et ses offres ont dû être maintenues ouvertes, toutefois, les premières ébauches des ordonnances et des mesures correspondantes ne prenaient pas en compte ces structures. Ce n'est que à la suite des interventions de kibesuisse, que les crèches, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour ont été considérés et intégrés dans les différentes dispositions, comme ce fut le cas pour les mesures de soutien économique par exemple.

Au vu de ces constatations, kibesuisse souligne la nécessité de ne pas répéter la même erreur et de considérer cette fois-ci le domaine de l'accueil et éducation de l'enfance comme un secteur à part entière en cas de pénurie de gaz. **Concrètement, la fédération demande que les crèches, les structures d'accueil parascolaire et les organisations d'accueil familial de jour fassent partie des consommateurs dits protégés ou des « services sociaux essentiels ».**

kibesuisse

Verband Kinderbetreuung Schweiz

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant

Federazione svizzera delle strutture d'accoglienza per l'infanzia

Josefstrasse 53, CH-8005 Zürich, T +41 44 212 24 44, www.kibesuisse.ch

En outre, de même que pendant la pandémie de coronavirus, les professionnels définis dans les projets d'ordonnance comme des consommateurs protégés, ne peuvent exercer leur activité que lorsque leurs propres enfants sont pris en charge. Sans quoi, rien ne garantit que ces services sociaux essentiels puissent effectivement être assurés et maintenus sans difficulté pour le bien de la collectivité. En d'autres termes, on peut affirmer que **les crèches, les structures d'accueil parascolaire et les organisations d'accueil familial de jour revêtent une importance particulière tant pour l'approvisionnement économique du pays que, d'une manière générale, pour la collectivité, ce qui justifie une dérogation** (cf. art. 1 et 2 du rapport explicatif relatif à l'ordonnance sur le contingentement du gaz).

Explications relatives aux différentes ordonnances

Ordonnance sur le contingentement du gaz

Comme nous l'avons exposé précédemment, il est indispensable de compter les offres d'accueil et d'éducation de l'enfance (crèches, accueil parascolaire et accueil familial de jour) parmi les consommateurs protégés. Par ailleurs et non seulement en raison de la pénurie du personnel qui sévit actuellement dans le secteur, ces structures n'ont pas les ressources ni les finances leur permettant d'échanger les contingents non utilisés, contrairement aux gros consommateurs. Par conséquent, Kibesuisse demande que la liste exhaustive de l'art. 1, al. 2 soit complétée comme suit :

f) les offres d'accueil et d'éducation de l'enfance.

Ordonnance sur les interdictions et les restrictions d'utilisation de gaz

Dans ses appels à réduire la consommation, le Conseil fédéral recommande une température ambiante de 20°C pour les espaces d'habitation et de travail. Si cette température est acceptable pour les adultes, elle est en principe déjà trop froide pour les jeunes enfants. Ce n'est pas pour rien que l'Institut fédéral allemand pour la sécurité et la santé au travail (Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin) indique dans sa règle pratique pour les lieux de travail « A 3.5 Température ambiante » que la valeur indicative générale pour une température ambiante saine et acceptable dans les structures d'accueil et d'éducation de l'enfance est de 20° C. La règle recommande même une valeur indicative de 21 à 22° C pour les jeunes enfants. Une température plus élevée est par ailleurs recommandée pour certaines pièces, par exemple 24° C pour la salle de soins des nourrissons.

Kibesuisse demande donc d'adapter l'art. 2, al. 1, et de compléter l'art. 2, al. 3, par analogie avec l'ordonnance précédente :

Art. 2, al. 1

Lorsque la production de chaleur est principalement assurée par du gaz ou par un réseau de chaleur à distance alimenté au gaz, les espaces intérieurs ne peuvent être chauffés à plus de 20° C.

Art. 2, al. 3

e) les offres d'accueil et d'éducation de l'enfance.

Kibesuisse vous remercie de prendre en considération ses arguments et ses demandes et se tient volontiers à votre disposition pour d'éventuelles questions ou discussions supplémentaires.

Avec nos meilleures salutations.

Franziska Roth, présidente du kibesuisse

Maximiliano Wepfer, responsable de la communication politique kibesuisse